



Reconnaissance de paternite

Par **aiguierpascale**, le **26/12/2008** à **21:28**

Bonjour, j' ai 50 ans et je me suis mise en contact avec mon pere naturel qui ne me connaissait pas. Au deuxieme contact que j' ai eu avec lui il m' a dit qu' il ne me connaissait pas. Comment dois je faire pour l' inviter à faire un test ADN pour lui demontrer que je suis bien sa fille ou eventuellemente contraire?

Par **jeetendra**, le **27/12/2008** à **08:48**

bonjour, lisez dans mon blog sur legavox.fr l'article sur la filiation mode d'établissement, après l'age de 28 ans une personne ne peut plus tenter une action judiciaire en reconnaissance de paternité, bonne fête de fin d'année, cordialement